

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2016

- Ordre du jour :**
- Urbanisme
 - **Décision Modificative n° 1 – Budget M14**
 - **Délibération autorisant la commune à recevoir des dons lors de manifestation**
 - **Attribution du logement n° 5 de la Ferme Claire**
 - **Achat parcelles de bois Novéry**
 - **Avancement des travaux**
 - **Questions diverses**

Par suite d'une convocation en date du 30 août 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 9 septembre 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Thierry MERLE, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET, Patrice GAILLARD, Jacques MENU, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé :

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 8 juillet 2016.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET M14

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires suivants, sur le budget M14 :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 73925 :	+ 8 044.00 €		
Article 678 :	-8 044.00 €		
Total :	0 €		

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA COMMUNE A RECEVOIR DES DONNS LORS DE MANIFESTATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la fête du lac de Minzier, la commune fait appel aux dons des entreprises pour participer aux frais du feu d'artifice.

Afin de pouvoir percevoir ces dons, la trésorerie de Frangy demande à la commune de prendre une délibération l'autorisant à les recevoir. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la commune de Minzier à recevoir des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 5 DE LA FERME CLAIRE

Mme Karen DUBOUT quitte l'appartement n° 5 situé à la Ferme Claire 111 route du Pont Fornant à MINZIER le 30 septembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement à M. Nicolas BERNARD-ROUX pour un montant mensuel de 490 € et des charges mensuelles à hauteur de 115 € à compter du 1er octobre 2016 .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement n° 5 situé à la Ferme Claire 111 route du Pont Fornant à MINZIER à M. Nicolas BERNARD-ROUX, dès le 1^{er} octobre 2016 pour un loyer mensuel de 490 € et des charges mensuelles à hauteur de 115 €

ACHAT PARCELLES BOIS DE NOVÉRY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision en date du 10 juin dernier, d'acheter des parcelles de bois de Novéry de la famille BAUDET Paul, par l'intermédiaire de la SAFER.

Il s'agit des parcelles cadastrées C 0033, C 0034, C 0035, C 0037, C 0038, C 0099, lieudit «Bois de Novéry», d'une contenance totale 5 ha 18 a 37 ca.

Il précise que le prix de vente est fixé à 26 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER d'un montant de 2 760 € TTC (dont TVA d'un montant de 460 €) ; les frais notariés étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide**, à l'unanimité, la cession par les consorts BAUDET, par l'intermédiaire de la SAFER, des parcelles cadastrées C 0033, C 0034, C 0035, C 0037, C 0038, C 0099, lieudit «Bois de Novéry», d'une contenance totale 5 ha 18 a 37 ca, à la commune de Minzier, au prix de vente de 26 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER d'un montant de 2 760 € TTC (dont TVA d'un montant de 460 €) et les frais notariés.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux d'eau potable et d'assainissement au Crêt reprendront ce lundi 12 septembre 2016.

Sécurisation Route du Pont Fornant : nous sommes en attente d'une réponse du Département sur la proposition de rond-point et plateau.

Projet d'extension du Bar à Thym : le projet avance bien. Un chiffrage sera fait pour la prochaine réunion.

Projet de mise en place d'un jardin du souvenir : il sera couplé avec la mise en place d'un ossuaire communal, un second columbarium et l'établissement d'un règlement. A suivre.

Un 3^{ème} point de tri sélectif sera mis en place au Crêt sur le parking du cimetière.

Travaux goudronnage : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets de travaux de goudronnage pour l'année 2016 : impasse de Roget et route des Sources. Il rappelle que des crédits ont été inscrits au budget en ce sens.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir pour ces travaux les propositions de l'entreprise COLAS :

- Impasse de Roget : 14 628.00 € HT, soit 17 553.60 € TTC ;

- Route des Sources : 10 200.00 € HT, soit 12 240.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les deux propositions de l'entreprise COLAS et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Achat de décor pour le clocher de l'église : Monsieur le Maire fait la présentation du devis de l'entreprise Thierry GIROD pour l'illumination du clocher pour la période de Noël. Il s'élève à 4 980.00 € HT. A cela il faut rajouter la location de la nacelle chez SE LEVAGE soit 2 600.00 € HT. Le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet. Il propose plutôt de décorer la façade de l'église. Des devis seront demandés dans ce sens.

Projet de création d'un équipement sportif extérieur à l'usage des élèves du collège du Val des Usses à Frangy : Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un équipement sportif extérieur à l'usage des élèves du collège du Val des Usses à Frangy.

Le projet comprend la création d'un terrain de handball, deux terrains de basket, de pistes de courses, d'un sautoir en hauteur et d'un sautoir en longueur. Il s'élève à 445 000 € HT, la subvention du Département à 258 000 €. Le reste sera financé par les communes au prorata du nombre de collégiens de chaque commune. La participation de la commune de Minzier serait de 11 287 € (soit 40 enfants). Les travaux démarreraient fin 2016-début 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à la construction de cet équipement sportif, à hauteur de 11 297 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant le versement de cette subvention à la commune de Frangy.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association a été créée sur Minzier. Il s'agit de ILGIDOJANG Val des Usses. Elle dispense des cours de TAEKWONDO à la salle des fêtes les mercredis entre 17h30 et 21h00 pour les enfants et les adultes.

Un projet de création d'un chemin piéton reliant le Chatelard à l'école du Triolet est en cours.

Bilan positif de l'apéro citoyen dans l'ensemble. Un peu mitigé pour la randonnée, à réfléchir pour l'année prochaine.

Rappel des réunions publiques pour le lancement du PLUi : le jeudi 15 septembre 2016 à 20h au centre Jean XXIII à Frangy et le jeudi 22 septembre 2016 à 20 à la salle des fêtes de Contamine-Sarzin.

La fusion des trois communautés de communes suit son cours avec une intensification des réunions de concertation pour ce dernier trimestre.

Centre de loisirs le Triolet : bilan positif pour ces vacances d'été. Un accueil les mercredis après-midi a ouvert depuis la rentrée. A suivre.

Ouverture de la chasse le 2nd dimanche de septembre : Lydie GALL informe le conseil que des nouvelles mesures de sécurité sont mises en place dans tout le département pour partager la nature en toute sécurité : pose de panneaux, formation des chasseurs, application smartphone pour consulter les zones de chasse,... ces informations sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.